

Document réalisé en 2023

Où Travaillera-t-il ?



Les pouponnières

Les maternités

Voir le témoignage de Corinne et Françoise p [5](#), [6](#), [9](#), [10](#)

Les crèches, les haltes-garderies, multi-accueil

Voir le témoignage de Marie-Jeanne p [1](#)

Auprès des enfants hospitalisés

- pédiatrie
- néonatalogie

Parole de Pro !

Marie-Jeanne,
auxiliaire de puériculture en
halte-garderie

La halte-garderie où travaille Marie-Jeanne accueille 12 enfants dont 6 restent manger à midi. Contrairement à une crèche, les enfants ne viennent pas tous les jours. Marie-Jeanne travaille sous la direction d'une éducatrice spécialisée et avec deux collègues, l'une titulaire du BEP Sanitaire et Social et l'autre du CAP Petite Enfance.

Un travail non stop avec les enfants

Marie-Jeanne nous accueille au milieu d'une douzaine d'enfants en train de jouer. La 1ère chose qui nous frappe, c'est le brouhaha. "C'est souvent bruyant, nous confirme-t-elle en souriant, on finit par s'y habituer." Nous nous éloignons du groupe pour discuter au calme du travail quotidien de Marie-Jeanne.

Elle fait 35 heures par semaine, comme ses autres collègues. Elle fait des journées continues de 8h à 18h ou de 8h à 16h30. "Je suis non stop avec les enfants, même pour le repas de midi que je prends avec eux. Une maman qui veut faire ce métier doit bien comprendre qu'elle n'aura pas forcément des horaires compatibles avec ceux de ses enfants. Ici, nous essayons de nous arranger, mais ce n'est pas possible partout."

Il existe également :

- Des structures à caractère social accueillant de manière permanente les mères et leurs enfants (maisons d'enfants...)
- Des structures d'aide sociale à l'enfance
- Des services de pédopsychiatrie
- Des structures accueillant des enfants handicapés (foyers de vie)

Les auxiliaires de puériculture peuvent travailler sous statut :

- **Public**
 - En milieu hospitalier (maternité, pédiatrie)
 - Dans des structures financées par les communautés de communes (crèches, structures de multi-accueil)
 - Dans des structures financées par le département (pouponnières, structures de l'Aide sociale à l'enfance)
- **Privé**
 - * Crèches et structures de multi-accueil, privées ou associatives

Un auxiliaire de puériculture travaille :

- Sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une sage-femme, d'un éducateur de jeunes enfants ou d'un pédiatre selon l'endroit où il exerce.
- Que ce soit auprès d'enfants bien portants (en crèches, maternité), malades (en pédiatrie) ou porteurs d'un handicap (en foyer de vie), il s'occupe des besoins fondamentaux de ces enfants (sommeil, hygiène, alimentation, bien-être) et contribue à leur épanouissement physique, affectif et mental.



Attention ! Ne pas confondre **auxiliaire de puériculture** et **puéricultrice** (diplôme d'infirmière + 1 an de spécialisation).

Fonctions

Voir le témoignage de Marie-Jeanne p. 1

Sommeil

- Surveillance des enfants pendant la sieste
- Respect des habitudes de sommeil de chacun et aide à l'endormissement
- Gérer l'arrivée de nouveaux enfants alors que d'autres dorment déjà, "jongler" entre eux pour qu'ils ne se réveillent pas les uns les autres.

Alimentation

- Connaissance du régime et des habitudes alimentaires de l'enfant (régimes spéciaux, allergies...)
- Elle prépare et donne le biberon aux bébés. Pour les plus grands, elle aide plus ou moins à manger selon le degré d'autonomie de l'enfant
- Préparation des goûters et des repas (faire réchauffer...)
- Veiller à l'équilibre alimentaire

Bien-être, soins et hygiène

- Surveillance des enfants et observations afin de déceler d'éventuels problèmes : manque de sommeil, d'appétit...
- Rôle affectif : elle console, calme et joue avec les enfants, soutien notamment lors de la séparation enfant-parents
- Lien avec les parents le matin et le soir : transmission d'informations, conseils...
- Décoration et aménagement de la salle pour la rendre agréable et sécurisante pour les enfants
- Contrôle de la température si l'enfant est souffrant
- Hygiène des enfants :
 - Changer les enfants, les emmener aux toilettes, leur apprendre la propreté, les faire se laver les mains...
 - Les habiller et les déshabiller au cours de la journée en fonction du changement de température ou des activités (sorties à l'extérieur, sieste...)

Hygiène des locaux et du matériel

- Nettoyage, réparation et rangement régulier des jouets
- Entretien des locaux (généralement l'essentiel du ménage est assuré par un agent d'entretien)
- Gestion du linge (bavoires, draps...) : machines, pliage, rangement
- Réfection des lits
- Vaisselle après les repas et les goûters

Eveil

- Apprentissage des règles de base de la vie en collectivité (ne pas se bagarrer, respecter les autres...). L'auxiliaire de puériculture doit poser des limites et savoir gérer un groupe
- Apprentissage, en collaboration avec les parents, de la propreté, de la marche, de l'autonomie...
- Participation et animation de jeux ou d'activités (peinture, pâte à modeler, découpage, dessin...)
- Déplacements à l'extérieur (promenades, collaboration avec d'autres structures comme la bibliothèque...)

Administratif

- Gestion des inscriptions et possibilité de prendre des encaissements
- Suivi des heures de présence des enfants
- Encadrement de stagiaires
- Remplacement de l'éducateur de jeunes enfants en son absence

7h50

Marie-Jeanne arrive pour ouvrir la halte-garderie. "J'ouvre la structure. Une femme de ménage est passée la veille et tout est trop bien rangé. Il faut tout installer pour rendre l'endroit convivial et agréable pour les enfants. J'ouvre les volets, je sors des jouets, je pose des crayons sur les tables... Je vais aussi chercher le linge dans la machine - des serviettes et des draps - que je plie et je range. Je fais en sorte que tout soit prêt pour accueillir les enfants et les parents à partir de 8h."

Le contact avec les parents est très important. Ils donnent leurs consignes pour la journée (until a mal dormi, un autre est fatigué...), demandent parfois des conseils, donnent les carnets des bébés. Ils apportent le repas de midi et les affaires de l'enfant (couches, doudou...).

"Nous notons sur un tableau les noms des enfants, les heures d'arrivée et de départ, ainsi que les informations particulières : un enfant a une otite et doit garder son bonnet pour sortir, un autre sera récupéré le soir par une personne inhabituelle..."

9h

Presque tous les enfants sont arrivés et jouent dans la pièce principale. Certains sont calmes, d'autres agités, Marie-Jeanne et ses collègues doivent s'adapter à chacun tout en gérant un groupe. "Les gens ne réalisent pas toujours qu'il y a une grande différence entre s'occuper d'un seul enfant, comme en baby-sitting, et gérer un groupe hétéroclite, notamment au niveau des âges.

C'est vraiment particulier et le travail d'équipe est très important. Par exemple, pendant que je donne le biberon à un bébé, ce qui prend du temps, une de mes collègues gère le reste du groupe et doit faire face à la jalousie de certains grands."

Pour calmer et canaliser l'énergie des enfants, une petite activité peut être organisée. "Nous ne planifions pas vraiment les activités, nous explique Marie-Jeanne. Nous nous adaptons à la situation. Il peut s'agir de découpage, de gommettes, de dessin. Mais attention, les enfants se déconcentrent très vite, les activités durent au grand maximum 20 minutes. Nous proposons des activités plus lourdes après le goûter comme de la pâte à modeler ou de la pâte à sel. C'est un métier où il faut être manuel."

9h30

Les enfants s'installent pour le goûter. Marie-Jeanne préfère préparer le chariot du goûter (verres, serviettes...) à l'avance pour ne pas être prise au dépourvu. "Les enfants sont imprévisibles, je préfère donc anticiper ce que je peux. Il ne faut pas longtemps pour préparer le chariot, mais c'est 5 minutes où je ne peux pas garder un œil sur les enfants. De même, je préfère faire manger en premier les plus petits, ceux qui ont besoin d'aide pour manger. Les grands mangent après.

Au sein de l'équipe, nous avons chacune nos méthodes, l'essentiel étant que nous allions toutes dans la même direction. Nous devons être tolérantes les unes avec les autres et ne pas nous contrer. Nos différences sont un atout, elles nous permettent une pluralité d'approche. Par exemple, Isabelle, l'éducatrice, fait manger tous

Qualités requises

Aimer les enfants ne suffit pas, même si c'est indispensable :

- Résistance nerveuse : rythme soutenu (notamment en salle d'accouchement), angoisse que l'enfant soit en mauvaise santé...
- Résistance physique : beaucoup de manutention (chariots...).
- Adaptabilité aux différents parents, sages-femmes... Si ses gestes sont parfois un peu répétitifs, la personne dont elle s'occupe est chaque fois différente.
- Patience : l'auxiliaire doit souvent se répéter (mêmes questions des parents, mêmes gestes...). Elle doit aussi être capable de rassurer les parents avant qu'ils ne rentrent chez eux.
- Discrétion : elle intervient dans la relation parent/enfant, mais elle doit garder une certaine distance.

Conditions de travail

Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, CAP Petite enfance...).

Une crèche, notamment en grande ville, peut accueillir une soixantaine d'enfants. Les auxiliaires sont souvent à temps plein, alors qu'il faudrait idéalement un mi-temps, car les enfants demandent beaucoup d'énergie.

Les crèches importantes doivent d'ailleurs souvent faire face à un problème d'absentéisme du personnel.

En grande ville ou dans les crèches privées d'entreprise, les horaires peuvent être en poste (accueil des enfants de 6h à 20h).

En Service hospitalier

Voir le témoignage de
Corinne et Françoise
p 5 et 6

Fonctions

Que ce soit dans le public ou le privé, il existe plusieurs services où peut exercer une auxiliaire de puériculture : pouponnière, pédiatrie, néonatalité, salle d'accouchement...

Mais **attention** : une auxiliaire ne peut pas pratiquer de soins médicaux sauf des soins très simples comme des gouttes dans les yeux, la désinfection d'une plaie, l'application d'un pansement...

En pouponnière

- Nursing : l'auxiliaire aide les parents au moment du bain, de l'habillement, de l'alimentation (préparer et donner le biberon, aider lors de l'allaitement...).
- Accompagnement des parents : elle rassure, discute et donne des conseils (comment allaiter son bébé, préparer un biberon, comment et quand baigner son bébé...).
- Hygiène : nettoyage et désinfection du matériel et du mobilier.
- Médical : surveillance de l'état de santé des nourrissons (mesures, pesées...). Elle transmet ses observations par écrit et par oral au reste de l'équipe (notamment au moment des relèves). Elle est également présente lors de la visite du pédiatre.

En service néo-natologie et en pédiatrie

Service très technique qui exige une grande rigueur (enfants branchés sous monitoring...). Il s'agit surtout de faire de la surveillance.

les enfants ensemble pour stimuler les plus petits et leur donner l'exemple des plus grands."

L'équipe se réunit régulièrement lors de réunions et fait de l'analyse de pratique. "Une mauvaise ambiance entre nous est ressentie par les enfants. C'est vraiment essentiel de nous réunir, ça nous permet de discuter, de faire le point sur certaines situations, de résoudre des problèmes internes, de nous remettre en question..." La halte-garderie accueille de nombreux stagiaires chaque année.

C'est un peu lourd au départ, nous confie Isabelle, la responsable, car il faut les encadrer. Mais ils nous apportent aussi de nouvelles idées et nous permettent de nous remettre en question. C'est seulement dommage que toutes les structures d'accueil ne jouent pas le jeu."

Après le goûter

Les enfants retournent jouer. Marie-Jeanne et ses collègues restent très vigilantes. "Il faut tout le temps être sur le qui-vive, se lever, empêcher un enfant de jeter des jouets dans le parc où jouent les bébés, d'ouvrir les placards de la cuisine, de monter sur la table ou les chaises, de se bagarrer..."

Il faut constamment se répéter et leur fixer des limites. Il faut aussi faire attention de ne pas avoir de préférences, nous devons rester neutres. Une grande patience est nécessaire pour faire ce métier, nous confie en souriant Marie-Jeanne. Il est inutile de s'énerver, même lorsqu'un enfant que vous venez d'habiller se déshabille. Mais nous sommes récompensées de nos efforts lors que nous voyons progresser les enfants et qu'ils rentrent à l'école."

Avant l'heure du repas

Les enfants participent à d'autres ateliers, jouent, vont dehors... Au cours de la journée, les enfants sont régulièrement emmenés aux toilettes ou changés. En tant qu'auxiliaire de puériculture, Marie-Jeanne est particulièrement attentive aux besoins fondamentaux des enfants : santé, sommeil, hygiène, alimentation. "Je fais bien attention aux allergies alimentaires de certains enfants, aux problèmes de boutons, de température ou d'habillement. Je suis très vigilante au niveau médical.

J'essaie de voir les changements de comportement et de comprendre ce qui se passe. Nous n'accueillons pas d'enfants malades à la halte-garderie, mais certains peuvent avoir des rhumes. C'est un métier où nous tombons nous-mêmes beaucoup malades la 1ère année. Il faut s'immuniser contre les microbes. Il faut être résistant aussi bien physiquement que nerveusement pour faire ce métier, nous explique Marie-Jeanne.

Nous sommes tout le temps en mouvement, nous nous levons, nous baissons, et nous ne sommes jamais vraiment assises sauf sur les petites chaises des enfants. Et puis nous portons les enfants, alors attention aux problèmes de dos !"

En salle d'accouchement

• Médical :

- Petit "diagnostic" des femmes enceintes qui arrivent à la maternité pour accoucher et transmission des informations recueillies à la sage-femme.
- Essuyer, réchauffer et habiller (bonnet) le nouveau-né. En cas de complications, aspiration de la gorge et du nez, puis ventilation. L'auxiliaire de puériculture peut aussi avoir à préparer l'enfant pour le service de réanimation.
- Surveillance de l'état de santé : mesure, pesée, température, soin du cordon, surveillance de la couleur et du tonus...

• Relationnel : elle soutient la maman, surtout si celle-ci est agitée.

Après la naissance, elle fait en sorte de créer un climat apaisant et convivial autour des parents et de l'enfant.

• Hygiène des locaux et du matériel en suivant des protocoles stricts : tout doit être prêt et à sa place au moment de l'accouchement.

Conditions de travail

Travail au sein d'une équipe et sous les ordres d'un pédiatre, d'une puéricultrice, d'un infirmier ou d'une sage-femme.

Important travail de transmission des informations.

Attention aux horaires plus contraignants qu'en structure d'accueil : travail de jour comme de nuit, ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Qualités requises

Esprit d'équipe : ne pas se contredire devant les enfants et adopter une même ligne de conduite (notamment sur la propreté, les règles à suivre...).

Adaptabilité aux différents enfants, leurs habitudes, leur caractère, leur âge...

Dextérité et goût pour les activités manuelles : l'auxiliaire doit être à l'aise pour animer des activités peinture, pâte à sel...

Résistance nerveuse : bruit, enfants qui demandent beaucoup d'énergie (Les activités durent peu de temps et elles varient selon les âges)...

Être vigilant et attentif : faire attention aux chutes, coupures, bagarres... L'auxiliaire doit toujours garder un œil sur les enfants qui sont imprévisibles

Patience : il est souvent nécessaire de se répéter pour faire respecter les règles aux enfants, elle doit aussi rester douce et compréhensive même lorsqu'un enfant pleure.

L'auxiliaire doit être capable de se mettre au rythme des enfants.

Pouvoir prendre du recul : le monde de l'enfance évolue sans cesse, l'auxiliaire doit être capable de remettre en question ses méthodes.

Résistance physique : il faut porter les enfants, être toujours debout ou à hauteur des enfants (assis par terre ou sur de petites chaises)... Ne pas avoir de problèmes de dos.

Prendre des initiatives pour proposer des ateliers ou des jeux.

11h30

Une fois les mains lavées, les enfants prennent leur repas à partir de 11h30. C'est un moment convivial où l'idée éducative reste présente. "Nous parlons avec les enfants de ce qu'ils mangent, ils apprennent à rester assis, à respecter le repas des autres, à manger. Nous mangeons avec eux et nous devons donner l'exemple. Une fois que les enfants sont retournés jouer, l'une de nous range la cuisine, fait la vaisselle et regroupe les affaires des enfants dans leurs sacs."

13h à 15-16h

Les enfants vont faire la sieste. "Ils sont souvent très fatigués. Nous les aidons à s'endormir, certains ont besoin de plus de temps que d'autres. Nous restons toujours avec eux. Nous installons les enfants arrivés

lequel un enfant a beaucoup bavé doit être nettoyé... Je m'occupe aussi de faire les lits et de mettre des machines à laver en route."

Une fois réveillés, les enfants sont habillés, changés. "Nous n'avons pas besoin de décider à l'avance qui va faire quoi, ça se fait naturellement, nous nous connaissons bien. Nous avons aussi un rôle administratif qu'il faut remplir au milieu des enfants, et ce n'est pas toujours facile. Nous répondons au téléphone, faisons l'encaissement, complétons les carnets des bébés, gérons les inscriptions... Lorsque l'éducatrice est absente, c'est moi qui prends le relais. Nous allons aussi à tour de rôle faire des courses."

16h

Ensuite, les enfants goûtent et repartent jouer ou participer à des activités. "Nous les emmenons aux toilettes, nous les changeons, nous les habillons et les chaussons pour aller jouer dehors..."

C'est important qu'ils aillent dehors courir et s'aérer. Nous le faisons même en hiver, lorsque le temps le permet bien sûr. Sinon, nous avons une salle motricité où les enfants peuvent se défouler. C'est aussi un moyen de travailler sur la recherche de l'équilibre, la marche.

Lors des ateliers, les enfants découvrent les matières, les couleurs, les objets. Nous faisons de l'accueil, mais nous ne sommes pas l'école, ils sont encore petits." C'est Isabelle, l'éducatrice, qui s'occupe des animations, des activités, de la venue d'intervenants extérieurs, des sorties... Des réunions thématiques sont aussi organisées pour les parents.

16h30 à 18h30

Les premiers parents arrivent vers 16h30. Les départs s'échelonnent jusque vers 18h30. "Nous parlons aux parents de la journée, de ce qui s'est passé."

Marie-Jeanne a aussi travaillé en crèche pendant plusieurs années sur Lyon et les parents n'avaient pas toujours beaucoup le temps de discuter. "C'était très différent d'ici, déjà parce que c'était une crèche, mais aussi parce que c'était en ville. Les parents et les enfants étaient plus stressés et fatigués.

On avait moins la possibilité de les emmener

Le salaire de base d'une auxiliaire de puériculture est d'environ 1 200/1 300€ en début de carrière et peut aller jusqu'à 1 800€ en fin de carrière.

Un bon taux d'insertion

En 2017, 2 770 personnes actives, résidant en Bourgogne Franche Comté, exercent le métier d'auxiliaire de puériculture.

- 90% des élèves sortant de la formation trouvent un emploi dans les 3 mois qui suivent leur sortie de formation :
- 79% sont à temps plein
- 32% sont en CDI
- 68% en CDD (dont 36% en contrat d'un an ou plus)



Parole de Pro !

Corinne et Françoise,
auxiliaires de puériculture
en maternité

En milieu hospitalier, on trouve des auxiliaires de puériculture en service de néonatalogie ou de pédiatrie pour les enfants malades ou prématurés ou en maternité, notamment en secteur d'hébergement et en salles de naissance.

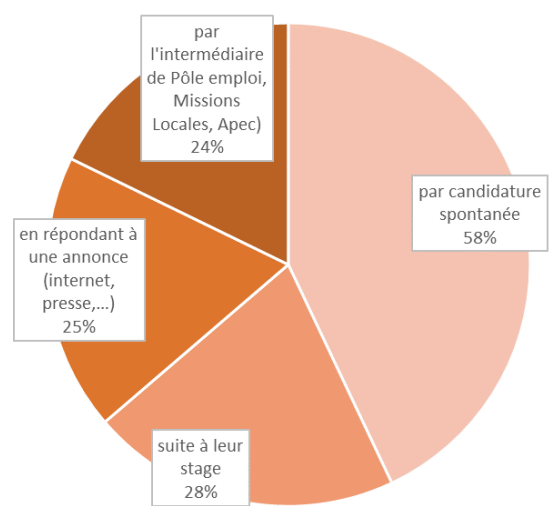
Dans cet univers médicalisé, le rôle de l'auxiliaire est très différent de celui qu'elle peut avoir en structure d'accueil. Elle doit, en effet, accomplir un certain nombre de gestes techniques et accompagner les parents dans leur projet de naissance. Les contraintes hospitalières et la formation spécifique à ces unités de soins nécessitent des qualités en matière d'adaptation.

Un exercice de la fonction d'auxiliaire en structure d'accueil pendant plusieurs années peut rendre difficile l'intégration en structure hospitalière.

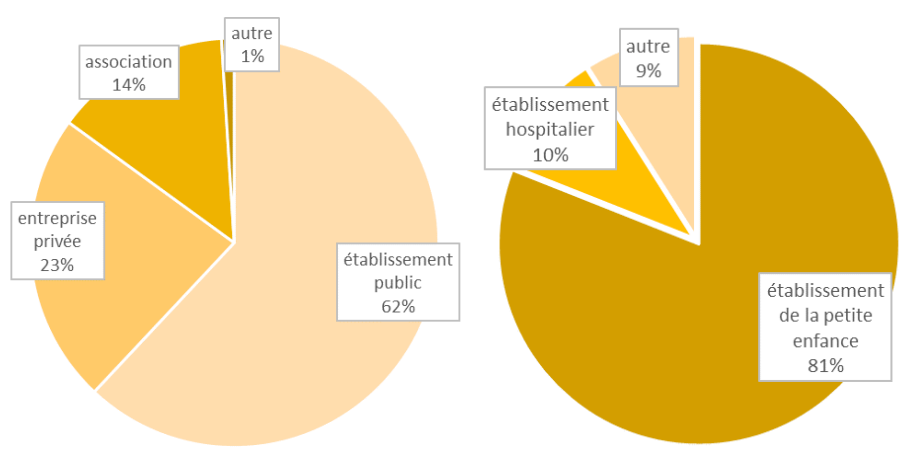
Nous avons rencontré deux auxiliaires de puériculture en maternité dont le travail est très différent.

Corinne,
auxiliaire de puériculture
Après des mamans

Trouver un emploi



Où trouver des auxiliaires de puériculture ?



Le service est organisé sur 2 étages. Il accueille les mamans et les bébés après l'accouchement. La durée du séjour varie entre 3 et 7 jours. Trois auxiliaires se relaient à l'étage de Corinne. "Nous avons trois types d'horaires : 6h15-14h15, 7h45-15h45 et 13h15-20h45. Un planning mensuel est établi le 15 du mois d'avant, de manière à établir notre organisation.

Les horaires sont contraignants, car nous sommes aussi présentes un certain nombre de week-ends et de jours fériés. Il faut donc une grande disponibilité et bien organiser sa vie de famille. Mes collègues qui ont de jeunes enfants ne les voient pas toujours beaucoup.

Il arrive qu'elles rentrent chez elles vers 21h, lorsqu'ils sont déjà couchés, et, pour peu qu'elles soient du matin le lendemain, ne les revoient pas avant l'après-midi."



Le titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture peut évoluer vers d'autres postes et diplômes :

Je veux obtenir...

► Un diplôme de niveau 3 (niveau CAP/ BEP)

	DE AP 2005			DE AP 2021		
	Modules acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider	Modules Acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider
Diplôme d'état accompagnant éducatif et social (DEAES) 2021	Blocs 1 et 2	Allègement blocs 3 et 5	Blocs 3, 4 et 5	Blocs 1, 2 et 5	Allègement blocs 3 et 4	Blocs 3 et 4

► Un diplôme de niveau 4 (niveau BAC)

Diplôme d'état aide-soignant 2021	5, 6, 8, 9	1, 2, 3, 4, 10 Allègement	1, 2, 3, 4, 7, 10 représente 9 semaines de théorie (329h) + 7 semaines de stages)	5, 6, 7, 8, 9, 10	1, 2, 3, 4, Allègement	1, 2, 3, 4 représente 6 semaines de théorie (224h) + 7 semaines de stages
-----------------------------------	------------	------------------------------	---	-------------------	------------------------	--

► Un diplôme de niveau 6 (Bac+3)

Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE)	Une personne titulaire du Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter à la sélection d'entrée. Attention ! Recrutement très sélectif.
Diplôme d'Etat Infirmier	Une personne titulaire du diplôme d'Auxiliaire de puériculture et ayant exercé la profession d'auxiliaire de puériculture depuis plus de 3 ans après l'obtention du diplôme peut se présenter à la sélection d'entrée d'infirmier.



Corinne a un rôle de nursing et d'accompagnement auprès des mamans et des enfants.

"Je les conseille dans leurs premiers gestes de maman. Avant de repartir chez elles, elles ont besoin d'être rassurées sur leur rôle et compétence de mère. Le bain est un moment d'échange privilégié. Je fais à la fois du conseil et de la technique. Je montre aux parents les bons gestes notamment pour nettoyer le cordon, le visage ou le nez. C'est aussi l'occasion de répondre à toutes leurs questions qu'elles soient liées au bain ou non : comment le porter, quand le laver... Beaucoup de questions portent sur l'allaitement."

Au cours de sa journée, Corinne répond ponctuellement aux appels des parents. Elle doit être disponible que cela soit pour servir de l'eau ou répondre à de nouvelles interrogations. "C'est vrai que je fais souvent les mêmes tâches et je réponds aux mêmes questions, nous explique Corinne, mais ce n'est jamais avec les mêmes personnes et c'est ça qui rend le métier toujours différent. Je m'adapte à chaque maman. »

« Je ne parle pas de la même manière à une nouvelle maman particulièrement inquiète ou à une maman dont c'est le 3ème enfant. Certaines sont aussi plus angoissées que d'autres. Il faut toujours faire très attention à ce qu'on dit pendant cette période où le lien mère-enfant se tisse."

Le contact humain, la base du métier

Outre la patience et la discrétion, une auxiliaire doit vraiment avoir un goût pour le contact humain. "C'est un métier basé sur le relationnel où il faut beaucoup donner de soi. Les mamans se confient beaucoup plus facilement à nous et il faut toujours prendre le temps nécessaire pour leur répondre."

Ses autres missions

En dehors du conseil, Corinne accomplit bien d'autres tâches. "J'aide l'ASH à distribuer les repas, j'accompagne les mamans au moment de l'alimentation... Au niveau médical, je suis présente lors de la visite du pédiatre et j'assiste la sage-femme lors des prélèvements sanguins réalisés auprès des bébés.

Je dois toujours savoir où s'arrêtent mes responsabilités. Je conseille à quelqu'un qui voudrait faire plus de gestes techniques de s'orienter plutôt vers des postes d'infirmières ou de puéricultrice. Mais plus on fait de la technique et moins on fait de relationnel."

Corinne s'occupe également de l'hygiène des locaux : désinfection des lits et du matériel, gestion du linge..."C'est un métier physique, car nous avons beaucoup de manutention à faire. Nous sommes aussi tout le temps debout et toujours en train de courir."

Le travail d'équipe est également très présent. Le point sur chaque bébé et chaque maman est fait au moment des relèves. "Avec la sage-femme, nous passons en revue les informations essentielles. Par exemple si un enfant a mal tété la nuit, il faudra être plus vigilant au niveau de son alimentation en journée. Nous notons toutes nos observations dans le dossier des patients."



Trois arrêtés récents modifient la sélection et la formation du diplôme d'auxiliaire de puériculture (arrêté du 7 avril 2020, modifié par arrêté du 12 avril 2021 et du 10 juin 2021).

Pour pouvoir exercer comme auxiliaire de puériculture, il est nécessaire de posséder le **DE** (Diplôme d'Etat) d'auxiliaire de puériculture.



Le diplôme d'auxiliaire de puériculture est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE). (voir p [18](#))

Conditions d'admission

- ◆ Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée). Pas de limite d'âge supérieure.
- ◆ Aucune condition de diplôme n'est requise
- ◆ Avoir un certificat médical, délivré par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession (à donner au plus tard le 1er jour de la rentrée).
- ◆ Avoir un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur (à donner au plus tard le 1er jour de l'entrée en stage).

Voir p . 8

- profil des candidats
- répartition des places
- conditions de report

Epreuves de sélection

⚠ Attention depuis l'arrêté du 07/04/2020, il n'y a plus de concours pour rentrer en formation d'auxiliaire de puériculture (étude de dossier et entretien oral)

Les épreuves de sélection se composent :

- d'une sélection sur dossier
- D'une épreuve orale.

Tous les candidats ont la même modalité de sélection, y-compris :

- Les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT
- Les personnes titulaires de diplômes permettant des équivalences de module. (voir p [13](#))

Ne sont pas soumis aux épreuves de sélection :

- ◆ Les apprentis qui présentent un contrat de leur employeur. Ils sont sélectionnés sur dossier.
 - ◆ Les agents des services hospitaliers qualifiés (**ASHQ**) de la fonction publique hospitalière et les agents de service **à condition d'être sélectionnés et financés par leur employeur :**
 - 1 justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
 - 2 Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aides au domicile des personnes.
- Ces personnels sont directement admis en formations sur décision du directeur de l'institut de formation concerné.

étape 1

Dépôt d'un dossier directement auprès de l'institut ou des instituts de formation au choix du candidat

Le dossier comporte les pièces suivantes :



Une pièce d'identité



Une lettre de motivation manuscrite

Un curriculum vitae



Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.

Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit, son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

Ce document n'excède pas deux pages.



Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation et la copie des originaux de ses titres ou diplômes traduits en français par un traducteur assermenté.

Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).



J'ai un diplôme étranger
(voir p 19)



Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

étape 2

Entretien

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.



Profil des candidats à la sélection

Selon une étude de la DRESS (décembre 2019)

- L'âge d'entrée en formation est en moyenne 28 ans et 99% sont des femmes.
- 41% des candidats entrent en formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle.
- 61% des étudiants entrés en formation en 2017 ont le BAC (essentiellement Bac Pro, S, ES et ST2S).
- 20% ont un niveau inférieur au Bac
- 19% ont un niveau supérieur au Bac
- 57% des candidats ont le statut étudiant et 36% des candidats entrés en formation d'auxiliaire de puériculture ont le statut de demandeur d'emploi et bénéficient d'une indemnisation.



Répartition des places après sélection

Chaque institut ou groupement d'instituts de formation établit une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation concerné peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

La priorité est accordée aux candidats admis dans les instituts de la région.

Un recensement des places disponibles peut être centralisé au niveau régional ou infrarégional en lien avec l'agence régionale de santé.

En cas de regroupement d'instituts, les candidats déposent un seul dossier auprès de l'institut de formation pilote et priorisent les instituts du groupement.



Conditions de report

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans;
- Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

Epreuves de sélection (suite)

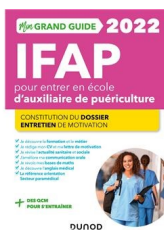
Ces deux épreuves sont destinées à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'aide et de l'accompagnement à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
Capacités d'analyse et maîtrise des bases d'arithmétique	Pratique des outils numériques
	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Préparation au concours



Quels livres pour se préparer ?
(liste non-exhaustive)



Mon grand guide IFAP 2022 pour entrer en école d'auxiliaire de puériculture - Nouvelle procédure: Nouvelle procédure. Constitution du dossier. Entretien de motivation (2022)

Par Corinne PELLETIER et Caroline ROUSSEAU aux éditions DUNOT

→ Entre 13 et 18€

Il existe d'autres livres proposant cette préparation.

⚠ **Attention** : Bien choisir l'édition 2022 suite au changement de diplôme.

→ On peut trouver dans ce livre :

- **Développer sa culture sanitaire et sociale** : 39 fiches de cours synthétiques et illustrées ; plus de 200 QCM corrigés.
- **Découvrir le métier d'auxiliaire de puériculture** : Quel est son rôle ? Où et avec qui exerce-t-il ? Quelle est sa rémunération ? Quelles évolutions de carrière ?
- **Découvrir la formation en IFAP** : Quel est le programme ? Comment se déroule-t-elle ? Quelle part de formation pratique ?
- **Préparer son entretien de motivation** : Comment se déroule-t-il ? Comment mettre en avant ses atouts ? Comment répondre aux questions types du jury ? Comment gérer son stress ?
- **Préparer son dossier de candidature** : Quelles sont les démarches à faire ? Quel est le calendrier ? Que doit contenir votre dossier ?



Françoise,
auxiliaire de puériculture
en salle d'accouchement

"En un mot, c'est un métier d'urgence où il faut une grande disponibilité et une grande vivacité, nous résume Françoise. Il ne faut pas oublier que notre intervention peut être vitale."

Françoise est présente en salle d'admission pour accueillir les mamans. Elle fait un petit "diagnostic" qu'elle transmet à la sage-femme. "Je pose un minimum de questions. En fonction des réponses, je dois réagir vite. Par exemple, une femme s'est présentée hier et avait l'air d'aller bien.

En fait, elle perdait les eaux et avait besoin d'être accouchée rapidement parce qu'elle avait eu son premier enfant par césarienne. Il peut s'agir aussi d'une femme qui saigne. Dans ces cas-là, il faut vite prendre une décision et courir prévenir quelqu'un. Je dois être capable en un minimum de mots d'expliquer la situation à la sage-femme."

Lorsqu'il ne s'agit pas d'une césarienne, Françoise est en salles de naissance pour soutenir la maman. "Je m'adapte à chaque maman. Je suis plus présente lorsque la maman est agitée. A chaque accouchement, c'est l'inconnu. C'est ce qui fait que mon métier n'est pas routinier.

Une fois l'enfant né, je l'essuie, je l'enveloppe dans un drap chaud et je lui mets un bonnet. Je suis également là pour l'accompagner lors de la prise de sein. Je fais en sorte de bien restituer l'enfant à sa famille, de créer un cocon autour d'eux. J'évite les lumières fortes, les va-et-vient. Je n'abreuve pas la maman de conseils, ce n'est pas le moment."

La surveillance clinique du bébé

Françoise fait également la surveillance clinique du bébé. "Je regarde surtout sa coloration et son tonus, en un coup d'œil je sais s'il va bien ou non. S'il est bleu, c'est qu'il a du mal à respirer par exemple. 2 heures après la naissance, je m'occupe de la pesée, du soin du cordon, je prends la température, je mets du collyre dans les yeux de l'enfant, je l'habille..."

Je le regarde de manière globale pour voir s'il n'a pas de tâches ou de petites malformations. Ensuite, je retransmets mes observations à la sage-femme ou au pédiatre."



Se préparer en ligne par le site **Prepasocial** :

Prepasocial.fr (site créé par des travailleurs sociaux) propose une préparation écrite et orale aux sélections sanitaires et sociales et des conventions de stage.

Aller sur **www.prepasocial.fr**, sélectionner auxiliaire de puériculture puis cliquer sur « programme de formation » en bas de page.

Quel contenu ?

• Préparation écrite

- Accès au site internet (24h/24, 7j/7), contacts téléphones afin de privilégier les échanges
- Cours en ligne via la plateforme d'e-learning (compatible avec PC, tablettes et mobiles)
- Accès aux annales, rapports de stage, etc ...
- Méthodologie (4 sujets imposés, 3 sujets libres et 3 concours blancs)

• Préparation orale

Cette préparation comprend :

- un livret pédagogique de 50 pages
- une visioconférence ou RDV téléphonique d'environ 1h avec un professionnel, et mise à disposition de l'enregistrement audio de ce rendez-vous.

Stages pratiques

Des stages pratiques peuvent être intégrés à la préparation.

Les stages sont gratuits, sans limitation de nombre ni de durée, à temps plein ou en discontinu. Une convention tripartite est établie entre la personne (qui doit avoir une couverture responsabilité civile), le lieu de stage et prepasocial.

Quel coût ?

480 € pour les préparations écrites ET orales, (avec les conventions de stage intégrées à la préparation).



Paiement par carte bancaire, par chèque, Paypal, mandat ou virement bancaire

Possibilité de payer en 3 fois si règlement par chèque. (3 x 160 €) sur 3 mois.

Comment s'inscrire ?

- Remplir le formulaire d'inscription
- Sélectionner le mode de paiement
- Valider l'inscription

→ Après réception du règlement, le candidat reçoit un mail de confirmation avec ses codes d'accès.

Coordonnées :

PREPASOCIAL

09 67 31 81 00

Contact@prepasocial.fr

Site : www.prepasocial.fr

Un tandem avec la sage-femme

Françoise forme un véritable tandem avec la sage-femme. "Je m'adapte à chaque sage-femme. En général, un seul regard suffit pour que nous nous comprenions. Je sais ce que je dois faire et quand je dois le faire. Chaque minute peut être précieuse et notre complicité permet de gagner du temps. Je dois tenir la table de réanimation toujours prête au cas où Je dois anticiper."

L'angoisse de l'accouchement

Il arrive parfois que les accouchements ne se passent pas bien. "J'ai toujours l'angoisse que quelque chose se passe mal, c'est normal. Il ne faut pas oublier que nous avons la responsabilité de deux patients, la mère et l'enfant, nous rappelle Françoise.

Il faut toujours garder son sang-froid. Il faut se faire une carapace et être solide nerveusement pour accepter certaines situations, notamment lors des interruptions médicales de grossesse où c'est à nous d'habiller l'enfant mort-né.

Lorsque l'enfant ne va pas bien, en collaboration avec la sage-femme ou le pédiatre, on commence par le réchauffer, puis on aspire sa gorge et son nez et enfin on le ventile.

Ensuite, s'il est nécessaire de l'emmener en réanimation, on le prépare. On fait beaucoup plus de gestes techniques ici qu'en pouponnière. On fait du monitoring, de la pose de cathéters avec le pédiatre..."

L'entretien de la salle

Françoise a la responsabilité de l'état de la salle, elle s'occupe de la nettoyer, avec l'aide d'une ASH ou non, et de tout remettre à sa place.

"Nous avons de nombreux protocoles à suivre en matière d'hygiène, nous devons, par exemple, passer trois types de balais pour nettoyer le sol. Il faut une grande rigueur pour faire ce métier. Le matériel doit être rangé à un emplacement bien défini de façon à ce que la sage-femme le trouve immédiatement. C'est aussi très physique et nous sommes toujours debout."

Comme en pouponnière, les horaires sont contraignants avec des permanences les week-ends et jours fériés. "On sait quand on commence, moins pas quand on finit. Je ne vais tout de même pas abandonner une mère en train d'accoucher parce que ma journée est finie", nous dit en plaisantant Françoise.

Après presque 30 ans d'activité, Françoise aime toujours autant son métier. "Je reste toujours émerveillée lorsque je vois un enfant venir au monde."

La formation d'auxiliaire de puériculture dure 11 mois, soit 1 540 heures :

- ▶ 22 semaines de théorie en centre de formation 770 h)
- ▶ 22 semaines pratique de 35h/semaines

La rentrée se fait en général en septembre pour le cursus complet.

Une session peut être programmée pour le cursus partiel en janvier/février.

La formation est découpée en 5 blocs de compétences et comprend 10 modules.

L'élève doit valider chaque module (10/20 à chaque module sans possibilité de compensation entre modules) avec possibilité d'une session de rattrapage par an. Il peut redoubler 1 fois.


Le contenu de la formation

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1- Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP (147h)	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 1bis- Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP (28h)	
	Module 2- Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP (21h)	
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3- Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP (77h)	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP (154h)	
	Module 5- Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)	
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6- Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7- Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)	
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8- Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9- Traitement des informations (35h)	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10- Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)	

Les stages pratiques

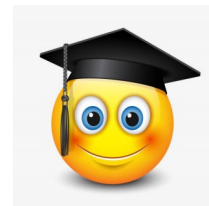
4 périodes de stages en milieu professionnel (employeurs publics ou privés du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile) dont au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Sur les 4 périodes de stage

- ▶ 3 stages de 5 semaines
- ▶ 1 stage de 7 semaines en fin de formation réalisé en continu pour explorer ou consolider le projet professionnel de l'élève.

Les stages doivent comporter une expérience de nuit et de week-end.

(Les ASHQ et agent de service présentés par leur employeur sont dispensés d'un des stages de 5 semaines).



2 Cursus différents

Deux différents cursus permettent d'accéder à la formation :

1 Le cursus en formation complète sur 11 mois, généralement en septembre (*voir p 14*) ou en apprentissage sur 18 mois maximum (*voir p18*)

Liste des écoles [p 20](#)

2 Le cursus partiel réservé aux :

- ▶ Personnes ayant validées partiellement en VAE des modules d'auxiliaire de puériculture
- ▶ Aux titulaires du Bac Pro SAPAT et ASSP
- ▶ Aux titulaires de certains diplômes sanitaires et sociaux :

Prise en charge pour suivre une formation en Rhône-Alpes
[p 16](#) et [17](#)




- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- Titre professionnel d'agent de service médico-social
- Diplôme d'état d'aide-soignant
- Diplôme d'assistant de régulation médicale
- Diplôme d'état d'ambulancier
- Diplômes ou certificats mentionnés dans le code de l'action sociale et des familles (aux articles D451-88 et D451-92) : DEAES version 2016 et 2021, Mention complémentaire d'aide à domicile, CAFAD, CA AMP, DE AMP, DEAVS.
- CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance)

Les apprentis bénéficiant du Bac Pro ASSP peuvent faire la formation en 1 an.



Tableau d'équivalences

J'ai le diplôme	Modules acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider	
CAP AEPE (Accompagnement éducatif petite enfance)  Aucune dispense pour le CAP petite enfance		Allègement : 1 bis, 2, 9, 10 Dispense : 6	Les 10 modules 17 semaines de théorie (581h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
DE aide-soignant (diplômes 2005)	5, 6, 8, 9	Allègement : 1, 3, 4, 10	1, 1 bis, 2, 3, 4, 7, 10 11 semaines de théorie (392h)	+1 stage de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
DE aide-soignant à partir de 2021	5, 6, 7, 8, 9, 10	Allègement : 1, 2, 3, 4	1, 1 bis, 2, 3, 4 8 semaines de théorie (301h)	+1 stage de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
Bac Pro ASSP	6, 7, 8, 9, 10	Allègement : 1, 2	1, 1 bis, 2, 3, 4, 5 14 semaines de théorie (497h)	+3 stages de 5 semaines
Bac Pro SAPAT	6, 7	Allègement : 1	Tous les modules sauf 6 et 7 18 semaines de théorie (644h)	+3 stages de 5 semaines +1 stages de 7 semaines
Titre Pro ADVF (assistant de vie aux familles)		Allègement : 1, 1 bis, 2, 9, 10	Les 10 modules 16 semaines de théorie (574h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
Titre Pro Agent de service médico social (ASMS)	8	Allègement : 1, 6, 9, 10	Tous les modules sauf le 8 18 semaines de théorie (623h)	+2 stages de 5 semaines +1 stages de 7 semaines
DEAES à partir de 2021	5, 6, 9, 10	Allègement : 1, 3, 4, 8	1, 1 bis, 2, 3, 4, 8 13 semaines de théorie (476h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
DEAES depuis 2016 (Avec spécialités)	6, 9	Allègement : 1, 4, 10	Tous les modules sauf 6 et 9 16 semaines de théorie (574h)	+2 stages de 5 semaines +1 stages de 7 semaines
Mention Complémentaire aide à domicile DEAVS, DEAMP, CAFAD, CAAMP	6, 9	Allègement : 1, 4, 10	Tous les modules sauf 6 et 9 16 semaines de théorie (574h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
DE Ambulancier	5	3, 4, 6, 8, 9, 10	Tous les modules sauf le 5 16 semaines de théorie (575h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines
Diplôme Assistant de régulation médicale	9	Allègement : 3, 4, 6, 10 Dispense : 2	Tous les modules sauf le 9 16 semaines de théorie (553h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines

Allègement de formation = moins d'heures de cours mais modules à valider

Dispense de formation = pas de cours mais modules à valider

Equivalence = pas de cours ni de modules à valider. Le module est acquis.

Les ASHQ et Agents de service présentés par l'employeur bénéficient d'une dispense d'un des 3 stages de 5 semaines. S'ils sont titulaires d'un des diplômes permettant des équivalences de modules, ils peuvent cumuler dispense de stage et de modules, permettant de raccourcir leur parcours de formation.



Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé (sans interruption de scolarité avant la formation)	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Ou je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école (présenter une attestation de l'organisme) - Je ne suis pas inscrit à Pôle emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> formation prise en charge par le Conseil Régional frais d'inscription (184€) à la charge du candidat possibilité de déposer une demande de bourse
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas avoir obtenu de qualification professionnelle (CAP, BAC Pro) quelque soit le domaine dans les 2 ans qui précèdent l'entrée en formation. Ne sont pas concernés les titulaires : <ul style="list-style-type: none"> du Brevet du collège ou d'un Bac Général du CAP Petite Enfance Ne pas être titulaire d'un diplôme paramédical et/ou du secteur social <p style="text-align: center;">(voir liste ci-contre)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas être démissionnaire d'un CDI à temps plein ou temps partiel dans les 4 mois qui précèdent l'entrée en formation (y compris pour le dispositif démissionnaire) 	<ul style="list-style-type: none"> formation prise en charge par le Conseil Régional + 200 € d'aide complémentaire frais d'inscription à la charge du candidat (184€) Rémunération <ol style="list-style-type: none"> Si vous bénéficiez de l'allocation chômage (ARE), vous continuez de percevoir votre allocation qui se transforme en AREF. Si vous n'avez pas de chômage, possibilité d'être rémunéré par le Conseil Régional. <p style="text-align: center;">Pour connaître les montants voir dossier sur le site de la MIP : mip-louhans.asso.fr, rubriques: financement, par dispositif/Rémunération des stagiaires.</p> <p style="text-align: center;">→ → → →</p> <ul style="list-style-type: none"> Les titulaires du Bac Pro SAPAT, du Bac Pro ASSP et du CAP AEPE auront la formation prise en charge seulement s'ils suivent la formation en cursus partiel (voir p15)
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> Non inscrit par à Pôle emploi Congé parental, disponibilité... 	Aucune prise en charge du Conseil Régional
Je suis salarié du secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> Projet de transition professionnelle (PTP) sous certaines conditions. Contacter un conseiller en évolution Professionnelle qui pourra vous conseiller pour vous aider à établir le dossier de financement <p style="text-align: center;">(voir dossier complet sur le PTP sur le site de la MIP(Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif »)/PTP</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte personnel de formation (CPF) et un co-financement (abondements) dans certaines conditions <p style="text-align: center;">(voir dossier complet sur le CPF sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif »)/CPF</p>
Je suis salarié du secteur public	Agent de la fonction publique hospitalière	Congé de formation professionnelle éventuellement (voir l'ANFH)
	ASHQ et agent de service présentés par l'employeur	Formation prise en charge dans le cadre des études promotionnelles ou participation employeur (voir p 7)
	Agent de la fonction publique d'état	Congé de formation professionnelle voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement, par dispositif », fonction publique d'état »
	Agent de la fonction publique territoriale	Congé de formation professionnelle en théorie mais peu applicable : voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr) rubrique « financement, par dispositif », fonction publique territoriale »

Les titulaires des diplômes suivant ne peuvent pas suivre la formation d'aide soignante avec un financement du Conseil Régional.

Ils doivent trouver un autre financement ou financer eux-mêmes leur formation.

A

- Agent de service médico-social (Titre Pro)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Animateur (DEFA)
- Assistant de service social (DEASS)
- Assistant de vie aux familles (TP ADVF)
- Assistant familial (DEAF)
- Assistant maternel (agrément valide)
- Assistant de régulation médicale (diplôme ARM)
- Audioprothésiste (TP Audioprothésiste)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

C

- Cadre de santé (DE Cadre de santé)
- Cadre social et éducatif (CAFERUIS)
- CAP AEPE
- Conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)

D

- Diététicien (BTS Diététique ou DUT Génie biologique option diététique)
- Directeur et directeur adjoint (DEIS, CAFDES)
- DEAES

E

- Educateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Educateur spécialisé (DEES)
- Educateur technique spécialisé (DEETS)
- Ergothérapeute (DE Ergothérapeute)

I

- Infirmier (DEI)
- Infirmier puériculteur (IPDE)

M

- Manipulateur en radiologie (DEMEM ou DTS)
- Masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Médiateur Familial (DEMF)
- Médiateur social
- Mention complémentaire d'aide à domicile
- Moniteur d'Atelier
- Moniteur Educateur (CAFME)

O

- Opticien Lunetier (BTS Opticien Lunetier)
- Orthopédiste orthésiste
- Orthophoniste (Certificat de capacité)
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste (Certificat de capacité)

P

- Pédicure podologue (DE)
- Podo-orthésiste (BTS Podo-orthésiste)
- Prothésiste orthésiste (BTS)
- Psychomotricien (DE Psychomotricien)

T

- Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Technicien de laboratoire (DE)

Cursus partiel (Financement Région Bourgogne-Franche Comté)

► Titulaires du Bac Pro SAPAT, du Bac Pro ASSP ou du CAP AEPE

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolaire (sans interruption de scolarité avant la formation)	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis scolarisé. • Ou Je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation prise en charge par le Conseil Régional • Frais d'inscription (184€) à la charge du candidat • Impossibilité de déposer une demande de bourse
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un Bac Pro SAPAT ou du Bac Pro ASSP ou du CAP AEPE • Remplir les mêmes critères que l'accès au cursus complet (voir le tableau p 14) <div data-bbox="555 651 837 898" style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #ffff00; margin: 10px 0;"> <p>Voir Fiche Rémunération des stagiaires</p> <p>mip-louhans.asso.fr Rubriques : Les financements/ Par types de financement/ Rémunération des stagiaires</p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles). + 200 € d'aide complémentaire • Rémunération : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Allocation chômage (ARE) pour les personnes ayant des droits au chômage ◦ Pour les demandeurs d'emploi n'ayant pas de droits, possibilité de rémunération par le Conseil Régional
Autre public	Voir le tableau cursus complet	

	Statut	Financement
Je suis titulaire d'un des diplômes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Aide-soignant (DE) • Ambulancier (DE) • Assistant de vie aux familles (Titre Pro) • AMP (DE) ou CA AMP • DEAES • La Mention Complémentaire d'aide à domicile ou DEAVS OU CAFAD • Diplôme d'assistant de régulation médico-sociale • Titre Pro d'agent de service médico-social 	Je suis scolaire	A la charge du candidat
	Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi	<p>Possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un autofinancement • D'un financement avec CPF (si l'organisme de formation est inscrit sur la plate-forme « moncompteformation.gouv.fr » et avec autofinancement si le montant du CPF est insuffisant) • D'un financement avec CPF + abondement (cofinancement) par Pôle emploi si Pôle emploi valide le projet <div data-bbox="826 1447 1485 1518" style="border: 1px solid orange; background-color: #ffe4c4; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Voir dossier CPF (abondements) sur mip.louhans.asso.fr rubrique "financements" puis "dispositifs"</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> • D'un financement en AIF (aide individuelle à la formation) par Pôle emploi si Pôle emploi valide le projet. <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la personne a droit au chômage (ARE) : elle est rémunérée en AREF. <p>Si personne n'a pas de droits au chômage, elle peut bénéficier d'une rémunération Pôle emploi appelée RFPE, si le financement ou le cofinancement de la formation est assuré par Pôle emploi.</p> <div data-bbox="826 1816 1485 1888" style="border: 1px solid orange; background-color: #ffe4c4; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Voir fiche rémunération des stagiaires sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique financement puis dispositif »</p> </div>
	Je suis sans emploi non inscrit à Pôle emploi, ou en congé parental, ou salarié	<ul style="list-style-type: none"> - Financement par le candidat et/ou avec son CPF s'il en possède et si l'organisme de formation est inscrit sur la plate forme « mon compteformation.gouv.fr » - Financement possible sous condition par le PTP (Projet de
Agent public	Voir le tableau « Cursus complet »	

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Ou je suis sorti du système initial et je fais une préparation à la sélection depuis moins de 12 mois à la date d'entrée en formation. <i>(Justifié par un certificat de scolarité ou une attestation de formation)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat Possibilité de déposer une demande de bourse régionale selon les ressources du candidat et/ou des parents
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi Même si je n'habite pas dans la région Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Être inscrit à Pôle emploi avant l'entrée en formation Ne pas avoir rompu de CDI par démission ou rupture conventionnelle au cours des 4 mois qui précèdent le début de la formation. <p>Cette condition d'exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu est supérieur à un mi-temps (18h) ou dans le cas d'un cumul de plusieurs CDI supérieur à 18h par semaine.</p> <p><i>(cette condition de 4 mois ne s'applique pas si la rupture du CDI a eu lieu dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle, correspondant au dispositif des salariés démissionnaires).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes titulaires des diplômes ci-contre doivent obligatoirement suivre le cursus partiel. <p style="text-align: center;">(voir liste ci-contre) →</p>	<p>➡ Coût de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat <p>➡ Rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> ATTENTION, si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, pas de rémunération accordée au titre de la rémunération des stagiaires mais vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px auto; width: fit-content;"> Renseignements 04.26.73.33.33 aidesfss@orangerhonealpes.fr </div> <p style="text-align: center;">→ → → →</p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> Non inscrit à Pôle emploi Congé parental, disponibilité... 	Pas de financement
Je suis salarié du secteur privé		<ul style="list-style-type: none"> Projet de transition professionnelle (PTP) sous certaines conditions. Contacter un conseiller en évolution Professionnelle qui pourra vous conseiller pour vous aider à établir le dossier de financement <p><i>(voir dossier complet sur le PTP sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif »)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Compte personnel de formation (CPF) et un co-financement (abondements) dans certaines conditions. <p><i>(voir dossier complet sur le CPF sur le site de la MIP (Mip-louhans.asso.fr), rubrique « financement », « par dispositif »)</i></p>
Je suis salarié du secteur public	Agent de la fonction publique hospitalière	Congé de formation professionnelle éventuellement (voir l'ANFH)
	Agent de la fonction publique d'état	Congé de formation professionnelle rémunération possible mais pas de prise en charge du coût de la formation) voir dossier sur le site de la MIP de Louhans mip-louhans.asso.fr, rubrique « financement, par dispositif », fonction publique d'état
	Agent de la fonction publique territoriale	Congé de formation professionnelle en théorie mais peu applicable : voir dossier sur le site de la MIP de Louhans (Mip-louhans.asso.fr) rubrique « financement, par dispositif », fonction publique territoriale

3 Parcours financés sont proposés en Rhône-Alpes.

- Le cursus complet ([p16](#))
- Le cursus allégé dit "passerelle" ([p18](#))
- Le parcours partiel

Parcours partiel

Il concerne :

- les cas de redoublement (en cas de redoublement, le financement du parcours n'est accordé qu'une seule fois)
- la reprise de la formation lorsque le stagiaire a été obligé d'interrompre sa formation en cours d'année (notamment en cas de congé maternité)
- Les modules post-jury en cas de validation partielle

Diplômes du sanitaire et social :

- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Accompagnement éducatif et social (DEAES)
- Mention complémentaire aide à domicile
- Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TP AVF)
- Titre professionnel agent de service médico-social
- Diplôme ARM (agent de régulation médical)

Statut	Conditions	Financement
J'ai un BAC PRO SAPAT OU ASSP	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé. Je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription à la charge du candidat Possibilité de déposer une demande de bourse
J'ai un BAC PRO SAPAT OU ASSP	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi et je remplis les mêmes critères que l'accès au cursus complet (voir p14) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du Conseil Régional : Si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources.
<p>J'ai financé un diplôme Sanitaire et Social (voir liste ci-dessous) et je l'ai obtenu depuis - 1an (sur présentation attestation+ copie du diplôme)</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide soignant (DE) Ambulancier (DEA) Aide médico-psychologique (DEAMP) Diplôme ARM (agent de régulation médicale) Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) Titre Pro Agent de service médico-social Accompagnement éducatif et social (DEAES) Mention Complémentaire aide à domicile Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (ADVF) 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi et je remplis les mêmes critères que l'accès au cursus complet (voir p14) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional (formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du Conseil Régional : <p>➡ Rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> Si vous n'êtes pas indemnisé par l'assurance chômage, pas de rémunération accordée au titre de la rémunération des stagiaires mais vous pouvez solliciter une bourse régionale selon vos ressources. <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 20px; text-align: center;"> <p>Renseignements : 04.26.73.33.33 aidesfss@auvergnerhonealpes.fr</p> </div>
<p>J'ai suivi une formation sanitaire et sociale financée par un organisme tel que le Conseil Régional, Pôle Emploi, Employeur, PTP:</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide soignant (DE) Ambulancier (DEA) Aide médico-psychologique (DEAMP) Diplôme ARM (agent de régulation médicale) Auxiliaire de vie sociale (DEAVS) Titre Pro Agent de service médico-social Accompagnement éducatif et social (DEAES) Mention Complémentaire aide à domicile Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (TP AVF) 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolaire et j'ai obtenu le diplôme il y a moins de 3 ans entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	A la charge du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolaire et j'ai obtenu le diplôme il y a plus de 3 ans entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	Formation prise en charge par le Conseil Régional Rémunération : bourse possible (voir ci-dessus)
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi, inscrit à pôle emploi et j'ai obtenu le diplôme il y a moins de 3 ans entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	Possibilité <ul style="list-style-type: none"> D'un autofinancement D'un financement avec CPF (si l'organisme de formation est inscrit sur la plate-forme
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis demandeur d'emploi, inscrit à pôle emploi et j'ai obtenu le diplôme il y a plus de 3 ans entre la date d'obtention de la certification et la date de début de formation 	Formation prise en charge par le Conseil Régional Rémunération = bourse possible (voir ci-dessus)
	Je suis emploi non inscrit à Pôle emploi (ou en congé parental)	Financement par le candidat et/ou par le CPF
Autre public	Voir le tableau cursus complet	

Comment accéder à la formation en apprentissage ?

La sélection se fait sur dossier et sur présentation d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Conditions pour devenir apprenti

1 Il faut avoir 17 ans à la date de l'entrée en formation et 30 ans maximum sauf les personnes ayant la RQTH qui sont dispensées des conditions d'âge)

2 Il faut trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Il peut s'agir d'employeurs publics (maternité, services de pédiatrie et néonatalogie, mairie et structures intercommunales) ou privés (crèche privée, associatives). Les employeurs gérés par une mairie ou une communauté de communes peuvent avoir une aide à la prise en charge de la formation par le CNFPT.

Le CFA peut accompagner la personne qui n'aurait pas trouvé d'employeur en juin pour l'aider à trouver un maître d'apprentissage.

△ peu de contrat d'apprentissage en maternité.

Comment faire ?

3 Contacter le CFA.

Le CFA fait un positionnement avec l'apprenti pour adapter la durée de formation en fonction des diplômes possédés. La formation est de 18 mois, y compris les titulaires du Bac Pro SAPAAT ou d'autres diplômes permettant des allègements et dispenses.

formation en un an si l'apprenti est titulaire du Bac Pro ASSP

4 L'apprenti entre en formation dans l'IFAP où a été déposé son dossier.

CFA La Croix Rouge (Quétigny)

03.80.48.17.35

Sophie Roch (responsable)

Julie Duhanneau (assistante de formation)



Une partie des stages se déroulera en dehors de l'établissement dans lequel l'apprenti a signé son contrat d'apprentissage.

Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture obtenu par la VAE

► Le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture peut être obtenu par la VAE (validation des acquis de l'expérience). Cependant, peu de candidats réussissent à obtenir tous les modules lors du premier passage devant le jury, notamment pour les modules plus techniques liés aux soins. Les candidats à la VAE, en cas de validation partielle du diplôme, peuvent selon les conseils du jury, soit représenter un dossier de VAE sur les modules non acquis (après expérience ou stage permettant d'acquérir de nouvelles compétences), soit suivre en formation les modules manquants.

Les candidats intègrent dans ce cas le cursus partiel et suivent les modules manquant tout au long de l'année depuis septembre ou à partir de janvier sur une formule plus courte (variable selon les écoles).

Les modules manquant peuvent être financés, entre autres, par le CPF, après devis personnalisé de l'IFAP et à condition que le centre de formation soit inscrit sur la plate-forme "moncompteformation.gouv.fr" rubrique "rechercher une formation".

► Accès au nouveau diplôme par la VAE

Actuellement, la DREETS (service régional régissant les diplômes du ministère de la santé) est en attente de la réglementation relative à la VAE suite à la réforme du diplôme (nouveau livret 2, mesures transitoires...).

Pour l'instant, les personnes engagées dans une VAE ou s'engageant à partir de maintenant restent soumises aux textes du DE auxiliaire de puériculture en vigueur avant la réforme du 10 juin 2021, et ce jusqu'au 1er juillet 2022. L'évolution des textes est à suivre sur "https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/".



Il est préférable également de prendre contact avec un point relais conseil en VAE qui peut vous conseiller sur l'ensemble de la démarche VAE et vous informer des nouvelles modalités



Adresses des points relais conseil en VAE consultables sur le site EMFOR www.emfor-bfc.org (taper VAE dans "rechercher une publication..." puis descendre en bas de l'écran jusqu'à "guide des lieux AIO/points relais conseil en VAE" : liste par département)

Exercer avec un diplôme obtenu à l'étranger

Pour le Royaume-Uni, réponse en attente de la DREETS

Pour qui ?

Deux cas de figure sont possibles :

➔ Le candidat a obtenu son diplôme dans un pays **non européen** (ou hors Espace économique Européen ou Suisse)

Il ne peut pas valider en France son diplôme et doit refaire la formation.

Le candidat a obtenu son diplôme dans un pays **européen** (ou espace Economique Européen ou Suisse)

Il peut demander une autorisation d'exercer (*voir ci-dessous*)

Combien ça coûte ?

C'est gratuit, en revanche les frais de traduction sont à la charge du demandeur.



Quelle procédure ?

Étape 1

Déposer un dossier à la DREETS et joindre un certain nombre de pièces justificatives (diplômes, attestations...) : allez sur le site de la DREETS (bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr), puis sur :

« COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES/ Formation Emploi Certification/ Reconnaissances ressortissants/ Dispositif de reconnaissance des diplômes des ressortissants étrangers dans le secteur paramédical »

Le diplôme, mais aussi l'**expérience** sont pris en compte (équivalent de 2 ans au cours des 10 dernières années). Vous devez envoyer l'ensemble des documents par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :



DREETS de Bourgogne Franche Comté
Siège régional
5 Place Jean Carnot
21041 Besançon
03.63.01.70.00



Toute correspondance écrite doit être envoyée à la DREETS de Besançon.

Étape 2

Le dossier est étudié par une commission (4 commissions par an pour chaque diplôme, donc 4 mois d'attente maximum) qui peut donner 3 réponses :

A) L'autorisation d'exercer en France délivrée par la Préfecture

B) L'autorisation d'exercice est refusée

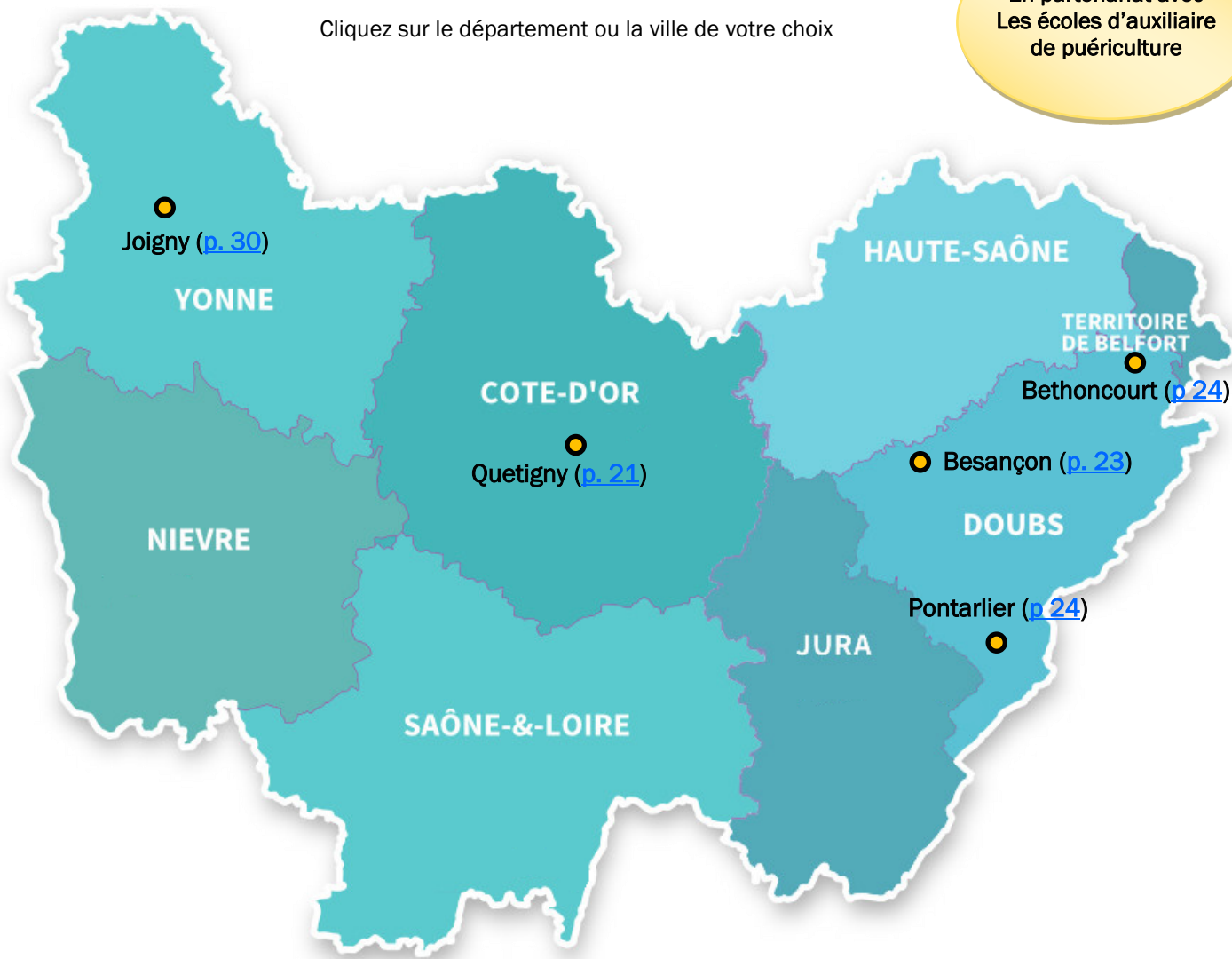
C) L'obligation pour le demandeur de subir des mesures de compensation avant d'obtenir l'autorisation d'exercer. Le candidat peut choisir de passer une épreuve d'aptitude (choisie par la commission selon le parcours et le diplôme du candidat) ou de suivre un stage d'adaptation en entreprise.

DREETS
21 Boulevard Voltaire
BP 81110
21011 DIJON
03.80.76.99.10

Liste des écoles en Bourgogne Franche Comté

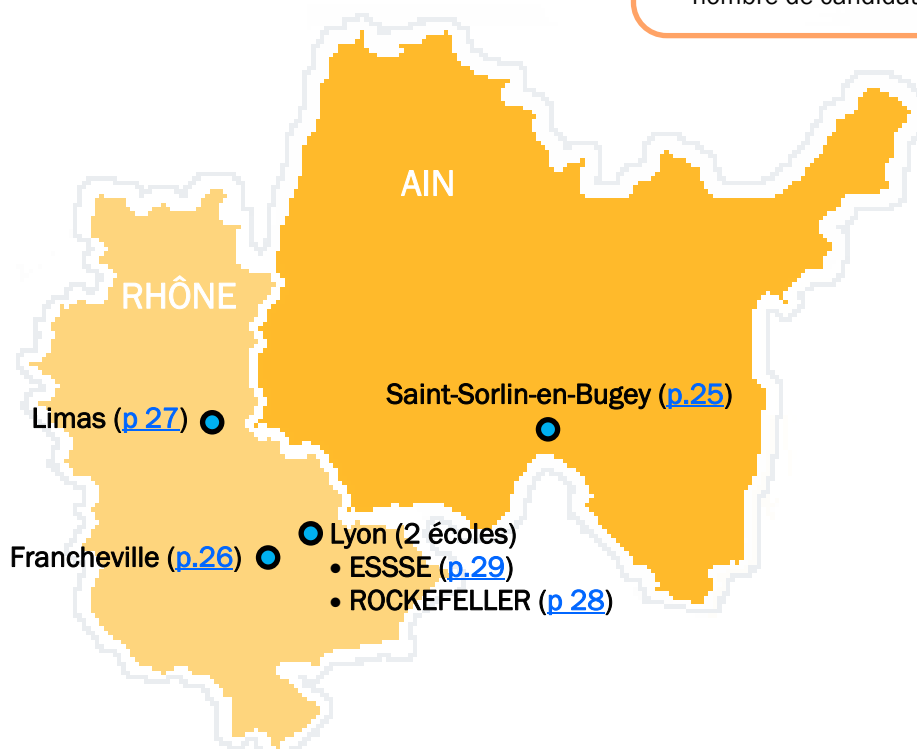
Cliquez sur le département ou la ville de votre choix

En partenariat avec
Les écoles d'auxiliaire
de puériculture



Listes des écoles de l'Ain et du Rhône

- Une rentrée en Septembre
- Une deuxième rentrée possible en Janvier (variable selon les écoles et en fonction du nombre de candidatures)



21

Côte d'Or





2, rue du golf
21800 QUETIGNY

03 80 48 17 35



irfss.quetigny@croix-rouge.fr

<https://competence.croix-rouge.fr/region/bourgogne-franche-comte/>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	Du 10/01/2024 au 10/06/2024. Faire une demande de dossier sur le site, avec le lien suivant Auxiliaire de puériculture - Croix-Rouge	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie avec Accusé de Réception » (cachet de la poste ne faisant pas foi) à : Croix Rouge Compétence de Quétigny (adresse donnée ci-dessus) ou remise en main propre à l'institut. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28/06/24 à 14h. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 26/08/24 à juillet 2025. Agglomération dijonnaise. 1 stage peut éventuellement être effectué sur le secteur du domicile.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	40 Entre 400 et 500	
	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p><u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 170€ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 14 <u>Pour les autres candidats</u> : 10 579€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org ou le réseau des MIP/MIFE pour financer votre formation.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p><u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP et CAP AEPE. Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 15 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour financer votre formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : CROIX ROUGE FRANCAISE Possibilité d'un pré-apprentissage Sanitaire et Social (Contacter l'institut pour savoir si reconduit en 2024)	



Retour
carte



Retour
sommaire

25

Doubs

32 A rue des grands jardins
25200 MONTBELIARDLieu de formation : LP des HUISSELETS
Impasse Albert Camus
25200 BETHONCOURT

GRETA CFA Haute Saône et Nord Franche-Comté



03 81 99 17 15









brigitte.vieille@ac-besancon.fr



https://greta-franche-comte.fr/

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	De janvier 2024 au 24/05/2024 à 00h00 Faire une demande de dossier sur le site.	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer à l'IFAP (adresse donnée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAP. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier D'avril 2024 au 14 juin 2024	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 24 juin 2024 à 14h00. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 29/08/2024 au 18/07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Non	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	26 places Région, 6 places en apprentissage 110	
	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p><u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription 184€  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 14 <u>Pour les autres candidats</u> : 7 700€ Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour financer votre formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p><u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP et CAP AEPE.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 15 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour financer votre formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également).	

[Retour carte](#)[Retour sommaire](#)

25

Doubs

IFPS BESANCON



44, chemin du sanatorium
25000 BESANCON

03 81 41 50 15



csauriat@chu-besancon.fr

<https://www.chu-besancon.fr>**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	Du 18/03/2024 au 10/06/2024. Dossier à télécharger : https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps.html Pré-inscription obligatoire en ligne avant l'inscription.	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	<u>INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE.</u>	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier, du 29/04/2024 au 26/06/2024.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 1 juillet 2024. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 28/08/2024 au 13/07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	60 kms autour de Besançon.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	30 200	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 14 Pour les autres candidats : 7 000 € Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP et CAP AEPE.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 15 Pour les autres candidats : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). VAE partielle : formuler une demande d'inscription à l'unité de formation Auxiliaire de Puériculture. PLATEFORME CPF : CHU BESANCON	

Retour
carte

25

Doubs

1, avenue du Général Girod
25300 PONTARLIER

03 81 38 59 17







L.bokan@chi-hc.fr

<https://ifp-pontarlier.fr>

IFSI PONTARLIER

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	Du 04/03/2024 au 10/06/2024. Pré-inscription obligatoire pour pouvoir accéder au dossier d'inscription sur www.pre-inscription.fr	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	A envoyer en « lettre suivie » (cachet de la poste faisant foi) à : IFSI Pontarlier (ou remise en main propre à l'IFAS).	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien du 9/04/2024 au 21/06/2024	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 1/07/2024 à 14h00. Par affichage à l'IFAS. Sur le site internet de l'IFAS. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	5 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 au 18/07/2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Secteur Pontarlier, Besançon, Belfort, Suisse. Quelques stages à Lons-le-Saunier.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	18 120	
AUTRES ACCES A LA FORMATION	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional BFC + frais d'inscription de 184€</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 14</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 8 470 € à confirmer</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP et CAP AEPE.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 15</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : ECOLE PLURIDISCIPLINAIRE.	

Retour
carteRetour
sommaire

01

Ain

10, place de la Halle
01150 SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

04 74 35 98 27



ifap@saintsoformation.org

<https://www.saintsoformation.org/ifap/>

IFAP SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**

En apprentissage





INSCRIPTION	ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de IFAP Saint-Sorlin, IFAP la Maisonnée ou IFAP'TITUDE. Du 26/02/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger cursus complet : https://www.saintsoformation.org/ifap/cursus-complet-de-ap/ Dossier à télécharger cursus partiel : https://www.saintsoformation.org/ifap/cursus-partiel-de-ap/ Ou suivez le chemin suivant : www.saintsoformation.org/ifap/ puis « IFAP » et « cursus complet » ou « cursus partiel ».	ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de IFAP Saint-Sorlin, IFAP la Maisonnée ou IFAP'TITUDE. Janvier 2025 : Dates à venir Dossier à télécharger cursus complet : https://www.saintsoformation.org/ifap/cursus-complet-de-ap/ Dossier à télécharger cursus partiel : https://www.saintsoformation.org/ifap/cursus-partiel-de-ap/ Ou suivez le chemin suivant : www.saintsoformation.org/ifap/ puis « IFAP » et « cursus complet » ou « cursus partiel ».
DEPÔT DU DOSSIER	Via le site ou par courrier postal (un seul envoi). Si envoi postal : à envoyer en « lettre suivie » à : IFAP SAINT-SORLIN (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAP. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL.	Via le site ou par courrier postal (un seul envoi). Si envoi postal : à envoyer en « lettre suivie » à : IFAP SAINT-SORLIN (adresse indiquée ci-dessus) ou remise en main propre à l'IFAP. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL.
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, sur convocation.	Uniquement en entretien.
COÛT	Sélection gratuite.	Sélection gratuite.
RESULTATS	Le 28 juin 2024 à 14h00. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel.	
CONFIRMATION	1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 26/08/2024 au 21/07/2025. Bassin de l'Ain, sur secteurs limitrophes (38, 69, 73, 39, 71)	De Janvier 2025 à décembre 2025. Bassin de l'Ain, sur secteurs limitrophes (38, 69, 73, 39, 71)
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	55 places. 300	25 + 10 places en apprentissage 300
AUTRES ACCES A LA FORMATION		
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 120€.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16</p> <p>Pour les autres candidats : 6 545€ (financement personnel), 9 625€ (financement employeur)</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour financer votre formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les demandeurs d'emploi : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17</p> <p>Pour les autres candidats : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour financer votre formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : LEAP ST SORLIN.	



69
Rhône68 Avenue du Chater
69340 FRANCHEVILLE

04 72 16 22 07

ecole.maisonnee@ugecam.
assurance-maladie.frwww.ugecam-ra.fr/**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec
dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE**Uniquement pour les candidats titulaires du
Diplôme d'état d'Aide-soignant

INSCRIPTION	ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de IFAP Saint-Sorlin, IFAP la Maisonnée et IFAP'TITUDE. Du 26/02/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : https://www.ugecam-ra.fr/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee Ou suivez le chemin suivant : www.ugecam-ra.fr/etablissements/institut-de-formation-la-maisonnee , « Inscriptions aux sélections ».	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Téléchargement via le site et envoi par courrier postal en « lettre suivie » à : IFAP LA MAISONNEE ou remise en main propre à l'IFAP. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL.	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier Courant Juin 2024. Réunion d'information le 30/03/2024 à 10h00.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28/06/2024 à 14h00. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire. 7 jours ouvrés pour valider son inscription.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION		
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 28/08/2024 au 19/07/2025. Agglomération lyonnaise et, exceptionnellement, un seul stage proche du domicile.	AUCUNE RENTREE PREVUE
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	Pré rentrée obligatoire 9 ou 10 juillet 2024 84 200	
AUTRES ACCES A LA FORMATIONS	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 120€. ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16 <u>Pour les autres candidats</u> : 6 776€ (financement personnel), 9 240 € (financement employeur) Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE .	
COÛT CURSUS PARTIEL	<u>Pour les demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA. ➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17 <u>Pour les autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE .	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : UNION GESTION ETS CAISSES ASSUR MALADIE.	

69

Rhône

310, rue de l'Écosais
69400 LIMAS

06 42 90 23 20











contact@ifaptitude.fr

<https://ifaptitude.fr>

IFAP'TITUDE

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : Rentrée de Janvier 2025**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	<p>ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de IFAP Saint-Sorlin, IFAP la Maisonnée et IFAP'TITUDE.</p> <p>26/02/2024 au 10/06/2024</p> <p>Dossier à télécharger cursus complet : https://ifaptitude.fr/formations/cursus-complet Dossier à télécharger cursus partiel : https://ifaptitude.fr/formations/cursus-partiel</p> <p>Ou suivez le chemin suivant : ifaptitude.fr puis « FORMATIONS » et « Cursus complet » ou « Cursus partiel ».</p>	<p>ATTENTION : 1 inscription au choix entre le site de IFAP Saint-Sorlin, IFAP la Maisonnée et IFAP'TITUDE.</p> <p>26/02/2024 au 10/06/2024</p> <p>Dossier à télécharger cursus complet : https://ifaptitude.fr/formations/cursus-complet Dossier à télécharger cursus partiel : https://ifaptitude.fr/formations/cursus-partiel</p> <p>Ou suivez le chemin suivant : ifaptitude.fr puis « FORMATIONS » et « Cursus complet » ou « Cursus partiel ».</p>
DEPÔT DU DOSSIER	Téléchargement via le site et dépôt sur la plateforme internet d'inscription du site. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL.	Téléchargement via le site et dépôt sur la plateforme internet d'inscription du site. AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE PAR MAIL.
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, au fil de l'eau.	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, au fil de l'eau.
COÛT	Sélection gratuite.	Sélection gratuite.
RESULTATS	Le 28/06/2024 à 14h00. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	Le 28/06/2023 à 14h00. Par affichage à l'IFAP. Sur le site internet de l'IFAP. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	7 jours ouvrés pour valider son inscription.
FORMATION PERIMETRE DES STAGES	Du 28/08/2024 au 25/07/2025. 71, 69, 01, 42, départements de l'Ain et limitrophes.	Du 06/01/2025 au 24/12/2025. 71, 69, 01, 42, départements de l'Ain et limitrophes.
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	30/35 Toute rentrée confondue : de 300 à 500	30/35 Toute rentrée confondue : de 300 à 500
AUTRES ACCES A LA FORMATIONS	   	   
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16 Pour les <u>autres candidats</u> : 6 930€ (financement personnel), 10 010€ (financement employeur) Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : pas encore inscrit.	



Retour
carte



Retour
sommaire

69

Rhône

4, avenue Rockefeller
69373 LYON

04 78 76 52 29










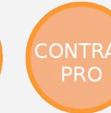
cecile-garcia@ecole-rockefeller.com

<https://www.ecole-rockefeller.com>

ECOLE ROCKEFELLER

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)**RENTREE 2 : JANVIER 2025**

Uniquement en apprentissage

INSCRIPTION	Du 28/02/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : Auxiliaire de puériculture – Ecole Rockefeller (ecole-rockefeller.fr) Ou suivez le chemin suivant : www.ecole-rockefeller.fr puis « FORMATIONS SANTE » et « AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE - découvrir »	Dates à venir :
DEPÔT DU DOSSIER	Pré-inscription en ligne pour pouvoir télécharger le dossier d'inscription puis envoi en « lettre suivie » avec Accusé de Réception sous 48h après la pré-inscription à : ECOLE ROCKEFELLER (adresse indiquée ci-dessus).	Pré-inscription en ligne pour pouvoir télécharger le dossier d'inscription puis envoi en « lettre suivie » avec Accusé de Réception sous 48h après la pré-inscription à : ECOLE ROCKEFELLER (adresse indiquée ci-dessus).
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier pendant l'entretien, du 13/03/2024 au 20/06/2024	
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28/01/2024 à 14h00. Par affichage à l'école. Sur le site internet de l'école. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 à juillet 2025.	De janvier 2024 à décembre 2024.
PERIMETRE DES STAGES	Métropole, tout ce qui est accessible en transport en commun en 1h30 maximum.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	Toute rentrée confondue : 142 (hors apprentis) Toute rentrée confondue : environ 450	
AUTRES ACCES A LA FORMATIONS	   	   
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 120€.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : 7 900.20€ (financement personnel), 10 587.50€ (financement employeur)</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17</p> <p>Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis</p> <p>Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : ECOLE INFIRMIERE ASSISTANT SOCIAL.	

[Retour carte](#)[Retour sommaire](#)

69

Rhône



20 rue de la Claire
CP 320 69337
LYON CEDEX 09



04 78 83 40 88



contact@esse.fr

ocellia.fr





ECOLE ESSE OCELLIA

**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)


INSCRIPTION	Il y a deux périodes d'inscription : Du 26/02/2024 au 11/03/2024 Du 07/06/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger : https://www.esse.fr/formation-sante/auxiliaire-de-puericulture/	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Inscription en dématérialisé sur le site internet de l'école. Pas d'envoi postal.	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier en Mars, Avril et Mai	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	Sélection gratuite.	
RESULTATS	Le 28/06/2024 à 14h00. Par affichage à l'école. Sur le site internet de l'école. Par courrier personnel. 1 liste principale et 1 liste secondaire.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 à 29/07/2025	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Agglomération lyonnaise. Dernier stage accepté proche du domicile.	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	91 290	
AUTRES ACCES A LA FORMATIONS	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16 Pour les <u>autres candidats</u> : 7 161€ (financement personnel), 9 163€ (financement employeur) Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional ARA.</p> <p>➤ Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également). PLATEFORME CPF : OCELLIA.	





89

Yonne

IFMS DE JOIGNY

 3 quai de l'hôpital
89306 JOIGNY

 03 86 92 33 66






 ifms@ch-joigny.fr

 ifmsjoigny.com
**RENTREE 1 : SEPTEMBRE 2024**

Uniquement pour les titulaires des diplômes :
ASSP, SAPAT, DE aide-soignant, DE AMP/AES

RENTREE 2 : AUCUNE RENTREE PREVUE

Cursus complet + cursus partiels
(tous les candidats, y compris post-VAE ou avec dispenses, sont concernés)

INSCRIPTION	Du 07/02/2024 au 10/06/2024 Dossier à télécharger sur le site IFMS Joigny	AUCUNE RENTREE PREVUE
DEPÔT DU DOSSIER	Par courrier à l'institut (adresse ci-dessus)	
SELECTION	Entretien oral de motivation et étude du dossier à mesure des inscriptions.	AUCUNE RENTREE PREVUE
COÛT	50 €	
RESULTATS	Le 26/06/2024 à 14h00. Par affichage à l'école. Sur le site internet de l'école. Par courrier personnel.	AUCUNE RENTREE PREVUE
CONFIRMATION	7 jours ouvrés pour valider son inscription.	
FORMATION	Du 26/08/2024 au 21 juin 2025.	AUCUNE RENTREE PREVUE
PERIMETRE DES STAGES	Non, l'école propose les stages	
NOMBRE DE PLACES DOSSIERS RECUS (2023)	15 60	
AUTRES ACCES A LA FORMATIONS	   	
COÛT CURSUS COMPLET	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée et rémunérée par le Conseil Régional ARA + frais d'inscription de 184€.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 16 Pour les <u>autres candidats</u> : 5 500€ (financement personnel), Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COÛT CURSUS PARTIEL	<p>Pour les <u>demandeurs d'emploi</u> : Formation financée par le Conseil Régional BFC mais non rémunérée si pas d'allocations chômage sauf pour les candidats titulaires du Bac Pro SAPAAT, ASSP et CAP AEPE.  Cliquez ici pour voir les conditions sur la fiche métier auxiliaire de puériculture : page 17 Pour les <u>autres candidats</u> : sur devis Salariés et indépendants, vous pouvez consulter un Conseiller en Evolution Professionnelle sur mon-cep.org pour la prise en charge de la formation ou le réseau des MIP/MIFE.</p>	
COMPLEMENT D'INFOS	Schéma de vaccination à jour et obligatoire, demandé à l'entrée en formation (vaccination COVID également).	

Retour
carteRetour
sommaire